

Paris, le 5 octobre 1971

## F. Colmez.

*à Monsieur le Recteur Well*

*Directeur délégué aux enseignements élémentaire et secondaire*

Monsieur le Recteur,

Lors de la réunion que nous avons eue avec lui, Monsieur MARBEAU nous a exprimé votre désir de connaître nos réactions devant le projet de réforme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Je tiens tout d'abord à souligner que les remarques qui suivent ne peuvent en aucun cas engager l'A.P.M.E.P. dans son ensemble, car elles ne sont le fait que d'un très petit nombre de ses membres après une réflexion nécessairement trop brève.

Nous sommes favorables au prolongement du tronc commun à la classe de seconde; mais pourquoi celui-ci devrait-il se traduire par la perte d'une heure hebdomadaire de mathématique? (4 heures au lieu de 5 heures).

Il semble également que le projet soit acceptable en ce qui concerne la classe de première.

L'idée d'un tronc commun mathématique pour les terminales scientifiques ne nous semble pas devoir être rejetée *a priori* comme impossible.

Cependant :

Premièrement, il serait extrêmement difficile d'appliquer une telle réforme si le terme « tronc commun » signifiait le travail en commun pendant 6 heures hebdomadaires d'élèves ayant en outre, qui zéro, qui 2 heures, qui 4 heures de mathématiques en option. Il serait préférable de constituer des classes séparées pour les élèves ayant respectivement 6 heures, 8 heures ou 10 heures de mathématiques par semaine. On peut d'ailleurs remarquer, qu'étant donné le découpage actuel de l'année scolaire, 10 heures hebdomadaires jusqu'au 15 fév. équivalent à 6 heures hebdomadaires pendant toute l'année; les élèves ayant dix heures de mathématiques pourraient avoir vu le programme commun au 15 février, ils seraient alors à même au second semestre de faire les travaux indépendants où la liberté de choix pourrait s'exercer; ceci leur ferait une transition avec les méthodes de travail de l'enseignement supérieur.

Deuxièmement, il faudrait profiter de cette réforme pour permettre aux élèves moins rapides de travailler à leur rythme et remédier ainsi à l'état de fait actuel où, en première par exemple, les programmes des sections C et D diffèrent très peu alors que les horaires sont respectivement de 6 heures et 5 heures.

Troisièmement, il nous semble regrettable qu'un élève ayant choisi en terminale l'option mathématiques approfondies puisse, de ce fait, ne pas faire du tout de Biologie.

Quatrièmement, pour permettre aux professeurs de guider en connaissance de cause les travaux indépendants de leurs élèves, il faudra leur prévoir des informations réciproques interdisciplinaires.

En fait, nous avons une objection beaucoup plus fondamentale à formuler : est-il vraiment réaliste de s'occuper actuellement d'une réforme du second cycle de l'enseignement secondaire, sans même attendre les résultats de la réforme en mathé-

matiques déjà commencée et des réformes à venir en physique et biologie? Quelle est la proportion des élèves actuellement dans l'enseignement primaire qui seraient touchés par une telle réforme? Il nous semblerait beaucoup plus important de canaliser l'énergie dépensée pour assurer la réussite de la réforme envisagée, vers les enseignements technique et primaire où tout reste à faire (dans le domaine de l'information des maîtres en particulier).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments dévoués.

**F. Colmez.**

Paris, le 14 octobre 1971.

*à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale*

Monsieur le Ministre,

Lors d'une entrevue le 8 juillet 1971, le Bureau de notre association avait alerté Monsieur le Directeur délégué aux Enseignements Élémentaire et Secondaire sur la diminution de l'horaire de Mathématiques pour les élèves entrant en troisième.

L'an dernier, la circulaire n° 70-297 du 6 juillet 1970 qui retardait la mise en application de l'arrêt du 17 février 1970, permettait néanmoins aux chefs d'établissement de fixer l'horaire de Mathématiques en quatrième à 3 + 1.

Il est regrettable que l'arrêt du 22 juin 1971 n'ait pas laissé ce choix en ce qui concerne l'horaire de Mathématiques en troisième, et de nombreux chefs d'établissement ont modifié les emplois du temps parce qu'ils avaient prévu un horaire de 3 + 1 dans cette classe.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre d'urgence une mesure qui permette d'établir cette heure de travaux dirigés en troisième.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**F. Colmez.**

Paris, le 18 octobre 1971.

*à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la position de notre Comité National, réuni le 17 octobre 1971, à propos des journées d'information des professeurs de mathématiques sur les nouveaux programmes de quatrième.

Nous regrettons d'abord de ne pouvoir faire référence à aucun texte officiel; en effet à aucun moment notre association n'a été informée.

Nous n'insisterons pas sur les critiques déjà formulées plusieurs fois concernant l'insuffisance notoire de telles journées. Cependant, compte tenu de votre décision de les organiser, permettez-nous de formuler quelques principes fondamentaux.

*Il nous paraît indispensable :*

- 1) que les journées se présentent sous la forme d'échanges, ce qui suppose :
  - a) la distribution gratuite, assez longtemps à l'avance, des divers documents.
  - b) que les stagiaires (agrégés, certifiés, P.E.G.C. et maîtres auxiliaires) ne soient pas séparés, condition primordiale pour une bonne concertation au sein des établissements.
  - c) un large appel à tous les expérimentateurs, à l'I.N.R.D.P., aux I.R.E.M., qui ont déjà eu une action prépondérante de formation et d'information.

2) que les stagiaires aient non seulement connaissance des textes officiels mais aussi des diverses annexes étudiées par la Commission ministérielle présidée par M. LICHNEROWICZ permettant de développer également le programme. Les commentaires prévus sembleraient privilégier actuellement l'une des annexes; ce fait nous paraît très regrettable; il importerait d'autant plus de présenter les autres annexes lors des journées.

3) qu'une enveloppe budgétaire, indépendante et suffisante, permette à tous les enseignants concernés de participer aux journées déconcentrées et d'être régulièrement indemnisés.

Les remarques ci-dessus s'appliquent évidemment à toute information analogue des enseignants. En particulier, le comité regrette que chaque maître de l'enseignement élémentaire n'ait pas reçu par voie officielle et gratuitement les textes du 2 janvier 1970.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Monsieur le Recteur Weil.**

Paris, le 12 novembre 1971.

*à F. Colmez*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la position prise par votre comité national au sujet des journées d'information destinées aux professeurs de mathématiques des classes de quatrième.

Les observations que vous m'avez adressées appellent de ma part les précisions suivantes :

1) les journées d'information prévues courant novembre ont été préparées par le stage national qui s'est tenu les 25 et 26 octobre 1971 à l'I.N.R.D.P. Ce stage

était destiné à une concertation entre les Inspecteurs généraux, les Inspecteurs pédagogiques régionaux et les professeurs, animateurs des journées régionales.

Il ne visait pas à une information suffisante mais à une information préparatoire des animateurs.

2) les journées départementales sont organisées à l'initiative locale, notamment par les Inspecteurs pédagogiques régionaux. Il semble bien que, dans un certain nombre de cas, les animateurs jugent difficile de s'adresser dans les mêmes termes à des professeurs agrégés, certifiés ou à des professeurs d'enseignement général de collège. Cette organisation n'hypothèque en rien une collaboration efficace entre les professeurs d'un même établissement.

3) il est bien certain qu'un large appel est fait auprès des expérimentateurs; dans les académies dotées d'I.R.E.M., ce sont ces instituts qui organisent les journées.

4) les annexes prévues pour les programmes de quatrième et de troisième, étudiées par la commission LICHTNEROWICZ seront publiées prochainement au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, accompagnées des commentaires appropriés.

Rien n'interdit que d'autres annexes soient préparées et commentées dans les mêmes conditions.

5) tous les enseignants concernés sont convoqués lors des réunions départementales. Les professeurs seront remboursés de leurs frais de mission et de leurs frais de séjour.

J'espère que ces précisions données apaiseront vos inquiétudes et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**F. Colmez.**

Paris, le 4 novembre 1971.

*à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le problème du redoublement en 72-73, des élèves se trouvant actuellement en troisième, problème dû au changement du programme de mathématiques en septembre 1972.

La diminution de leur horaire en classe de troisième (3 heures au lieu de 4) et la suppression de l'heure de travaux dirigés semblent devoir augmenter les difficultés des élèves moyens et, du même coup, rendre plus grands les risques de redoublement à la fin de cette présente année.

Un changement de contenu et de méthodes et le fait que ces élèves ont en général des facultés d'assimilation plus lentes, rendraient particulièrement difficile pour eux l'acquisition des connaissances exigées en fin de troisième.

La solution adoptée en cinquième et en quatrième au problème du redoublement ne peut être reconduite telle quelle en troisième.

Il paraît nécessaire :

- 1° de rétablir l'horaire de troisième cette année à 3 + 1;
  - 2° d'éviter au maximum les redoublements à la fin de cette année, un enseignement de soutien en seconde étant éventuellement mis en place;
  - 3° de tenir compte en juin 1973 du cas des élèves passant pour la deuxième fois l'examen du BEPC.
- Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**F. Colmez.**

Paris, le 29 novembre 1971.

*à Monsieur le Recteur Weil  
Directeur délégué aux Enseignements élémentaire et secondaire*

Monsieur le Recteur,

Je vous remercie de la réponse que vous avez apportée à ma lettre sur les stages concernant les programmes de quatrième.

D'après une enquête rapide effectuée auprès de collègues de différentes académies, il semble que, bien souvent, le déroulement de ces stages ne soit pas conforme à ce que vous préconisez. C'est pourquoi je me permets d'attirer votre attention sur les points suivants :

1) Le stage national des 25 et 26 octobre 1971 ne s'est pas tenu dans un climat de concertation. Au contraire, l'Inspection Générale y a communiqué ses instructions en vue de leur répercussion dans les académies, au cours des réunions départementales.

2) Les stages académiques consacrent presque tous une discrimination de fait entre certifiés et agrégés d'une part, P.E.G.C. d'autre part. Cette discrimination n'est généralement pas souhaitée par les animateurs locaux mais imposée par l'Inspection Générale.

3) La quasi-totalité des professeurs choisis comme animateurs n'enseignent pas dans le premier cycle; la proportion d'expérimentateurs est insignifiante parmi les animateurs; certains expérimentateurs ne sont même pas conviés aux réunions départementales en tant que participants.

La participation autre que financière des IREM à l'organisation des réunions départementales est très variable; les raisons principales en sont de deux sortes :  
— le personnel des IREM est insuffisant en nombre pour pouvoir participer activement à ces stages sans nuire aux autres activités.  
— sur le plan de la conception de l'organisation de ces stages les animateurs des IREM sont souvent en désaccord avec l'Inspection Générale.

4) Beaucoup de professeurs enseignant cette année en quatrième ne sont pas concernés par ces réunions; il s'agit des professeurs non titulaires, remplaçants,

maîtres auxiliaires, etc. D'autre part dans une académie comme celle de Paris rien ne semble prévu jusqu'à présent pour les PEGC.

Après l'énoncé de ces quelques faits, je voudrais maintenant vous transmettre, Monsieur le Recteur, les impressions de nombreux collègues à la suite des premières réunions départementales :

— L'utilité de ces réunions est contestée car elles se sont souvent trouvées ramenées à un exposé des commentaires du programme. Il eut sans doute mieux valu consacrer le même budget à une diffusion rapide et générale de ces commentaires.

— L'accent est mis dans ces réunions sur la hiérarchie : Inspection Générale, Inspection Régionale, Agrégés, Certifiés, PEGC, etc. Cet état d'esprit ne facilitera pas, bien au contraire, la collaboration des professeurs dans les établissements; finalement la cohérence de l'enseignement en fera les frais et les élèves en seront les victimes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments dévoués.